

Direction des renseignements, de l'accès à l'information et des plaintes sur la qualité des services

Québec, le 28 novembre 2019

Objet : Demande d'accès n° 2019-10-090 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 1^{er} octobre dernier, concernant des rapports annuels reçus par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des trois usines de biométhanisation, depuis le début de leur exploitation.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

- 1. Rapport annuel 2018, Ville de St-Hyacinthe, 19 juillet 2019, 5 pages;
- 2. Rapport annuel 2014, Ville de St-Hyacinthe, 13 mars 2018, 3 pages;
- 3. Rapport annuel 2015, Ville de St-Hyacinthe, 13 mars 2018, 6 pages;
- 4. Rapport annuel, Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER), 22 mars 2019, 3 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Concernant le rapport annuel de l'usine de biométhanisation de la Société d'économie mixte de l'est de la Couronne Sud (SÉMECS), nous vous informons que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à ce point de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Télécopieur : 418 643-0083
Courriel : acces@environnement.gouv.qc.ca
Site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Houda Bhouri, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel houda.bhouri@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

(Original signé)

Julie Samuël

p. j. 6

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec 🐼 😘

<u>Programme de traitement de matières organiques par</u> <u>biométhanisation et compostage (PTMOBC)</u>

	Rappo	ort annuel - Bion	néthanisation		
1 ^{ére} anné	e ☑ 2º anné	ee 🗆		3 ^e année □	
4°	4° année □ 5° année □				
Section administrative	Section administrative				A JE U JA
Nom du projet					
Biométhanisation Ville de St-H	vacinthe		_		
Identification du répondant	y contains				
Prénom et nom					
Pierre Mathieu		Directeur du Service de l'eaux usées et de la Biométhanisation			
Téléphone		Courriel			
450 778 5838 ext 1		pierre.mathieu@ville.st-h	vacinthe		
		pierre irridante de grandier ir	yaamina		
Informations générales					
	iel consolidé prévu dans les ligi		duit? Si oui, veuillez le joi	ndre en annexe.	
Oui 🗹		Non 🗆			
Si non, pourquoi?					
Desserte		Transfer to the second			
2. Municipalités desservies	par un service de collecte des	MO résidentielles et don	t les MO sont traitées dan	is les installations financées pa	ar le PTMOBC.
	and the state of the state of		Nowher displace	Mambaa dhaalka	
N. C. Dar.	D	Tonnage récupéré en	Nombre d'unités	Nombre d'unités d'occupation résidentielles	% Desserte
Nom des municipalités	Population	2018	d'occupation résidentielles totales		% Desserte
	7 704	700.00		desservies	97.00/
Acton Vale	7 791	733,39	3 616	3 175	87.8%
Béthanie	350	32.95	136	136	100.0%
Canton de Roxton	1 070	100.72	505	505	100.0%
La Présentation	2 558	240.79	1 039	979	94.2%
Roxton Falls	1 234	116.16	633	633	100.0%
Saint-Barnabé-Sud	905	85.19	345	345	100.0%
Saint-Bernard-de-Michaudville		49.70	261	261	100.0%
Saint-Damase	2 562	241.17	1 065	981	92.1%
Saint-Dominique	2 574	242.30	1 076	1 051	97.7%
Saint-Hugues	1 244	117.10	565	550	97.3%
Saint-Hyacinthe	55 707	5 243.90	27 561	19 579	71.0%
Saint-Jude	1 264	118.98	509	506	99.4%
Saint-Liboire	3 150	296.52	1 160	1 111	95.8% 100.0%
Saint-Louis	771	72,58	343	343 227	100.0%
Saint-Marcel-de-Richelieu	530 831	49.89 78.22	227 384	384	100.0%
Saint-Nazaire-d'Acton	5 780	544.09	2 492	2 327	93.4%
Saint-Pie Saint-Simon	1 330	125.20	559	535	95.7%
Saint-Théodore-d'Acton	1 494	140.64	640	632	98.8%
			786		92.1%
Saint-Valérien-de-Milton Sainte-Christine	1 889	177.82 62.03	366		97.5%
Sainte-Crinstine Sainte-Hélène-de-Bagot	1 743	164.07	724	696	96.1%
Sainte-Madeleine	2 430	228.74	987		93.4%
Sainte-Marie-Madeleine	3 020	284.28	1 138	1 138	100.0%
Upton	2 131	200.60	913		97.6%
Total	103 545	+	48 030	38 988	81%
	,30010				2170
ICI (384)			906	406	45%
Édifices municipaux			117	24	21%
Écoles			53	0	0%
	-				
	Tota	0.747	49.030	20 000	940/

Rapport annuel - Biométhanisation

3. Municipalités dont une partie ou tout le territoire est desservi par un service de collecte des MO, et dont les MO sont recyclées dans une autre installation de recyclage de MO (préciser laquelle).

Nom des municipalités	Installation de recyclage	Nombre d'unités d'occupation résidentielles totales (compléter seulement pour les municipalités non inscrites en 2)	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies	% Desserte (pour les municipalités déjà visées à la question 2, prendre le nb d'u.c résidentielles totales)
Acton Vale	Englobe Bury			
Béthanie	Englobe Bury			
Canton de Roxton	Englobe Bury		y .	
La Présentation	Englobe Bury			
Roxton Falls	Englobe Bury			
Saint-Barnabé-Sud	Englobe Bury			
Saint-Bernard-de-Michaudville	Englobe Bury			
Saint-Damase	Englobe Bury			
Saint-Dominique	Englobe Bury			
Saint-Hugues	Englobe Bury			
Saint-Hyacinthe	Englobe Bury			
Saint-Jude	Englobe Bury			ж.
Saint-Liboire	Englobe Bury			
Saint-Louis	Englobe Bury			
Saint-Marcel-de-Richelieu	Englobe Bury			
Saint-Nazaire-d'Acton	Englobe Bury			
Saint-Pie	Englobe Bury			
Saint-Simon	Englobe Bury			
Saint-Théodore-d'Acton	Englobe Bury			
Saint-Valérien-de-Milton	Englobe Bury			
Sainte-Christine	Englobe Bury			
Sainte-Hélène-de-Bagot	Englobe Bury			
Sainte-Madeleine	Englobe Bury			
Sainte-Marie-Madeleine	Englobe Bury			
Upton	Englobe Bury			
Total				
CI (384)				
Edifices municipaux				
Écoles				
	Tota			
4. Pourcentage d'unités	d'occupation résidentielles du	territoire du projet desser		e collecte de MO en vue de leur recyclage.
		Nombre d'unités d'occupation résidentielles totales	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies	% Desserte
Total (sous-tota	l 2 + sous-total 3)	48 030	38 988	81%

Rapport annuel - Biométhanisation

ormations techniques		
Quantités de matières organiques utilisées sur le site durant l'année		
Rots résidentie		tonnes
Rots IC	23-24	tonnes
Résidus verts		tonnes
Boues(municipales, industrielles) à 25% de siccité	0	tonnes
Boues industrielles à 12% de siccité		
Boues de fosses septiques à 25% de siccité		tonnes
Autres, à indentifier		tonnes
Total des matièresorganiques traitées(PTMOBC)	23-24	tonnes
Rejets à l'entrée		tonnes
Destination des rejets		
Total des matières org: aniques réellement traitées	23-24	tonnes

Les ROTS résidentiel sont temporairement détournés vers un site de compostage due à la qualité du contenue de la matières, nous sommes présentement a regarder pour mettre en place une nouvelles collecte avec des plus petit bacs dans le but d'avoir moins de matières ligneuses, moins de plastiques, mois de matières inorganiques mais d'avoir plus de matières organiques qui seront plus compatible avec la biométhanisation.

5.1 Pourcentage de la quantité de matières organiques traitées par rapport à la quantité de matières organiques retenues aux fins du calcul de la subvention. (Le demandeur a un maximum de 5 ans pour remplir cette obligation)

Total des matières organiques retenues aux fins de calcu de la subventior	1 22.24	tonnes
% de la matière organique traitée Formule (Total des matières organiques traitées (PTMOBC) / Total des matières organiques subventionnées) x 100%	23-24	' %

5.2 Est-ce que la quantité annuelle de matières organiques traitées est supérieure à 85% de la quantité de matières organiques retenues aux fins de calcul de la subvention. Sinon, quelles sont les mesures mises en place pour y parvenir.

Tel que stipulé dans la convention, • Quantité minimale de matières organiques à traiter par année au plus tard à la cinquième année d'opération (minimum 85%) : 163 923 tonnes, nous somme présentement a modifier l'horaire de réception afin de pouvoir faire de la réception sur 24 heuressur 24 7 jour sur 7 au lieu de 12 heures par jour et 5 jour sur 7.

		THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TW
 Quantité de matières organiques résiduelles détournées de l'enfouis 	sement grace à la réalisation	du projet
Nombre total d'habitants	103 545	habitants
Nombre total d'habitants desservis	84 034	habitants
Formule (Total des matières organiques réellement traitées (t) x 1 000 kg par tonne) / (nb total d'habitants desservis)	1 842	kg/habitant
'. Quantités d'extrants produits durant l'année		COLUMN COLUMN TO THE REAL PROPERTY OF THE PARTY OF THE PA
Biogaz	23-24	m ³
Biométhane injecté	23-24	m³
Digestat produit	23-24	tonnes
Digestat recyclé	23-24	tonnes
Digestat non recyclé	0	1 tonnes
Digestat non recycle	0%	1 %

Rapport annuel - Biométhanisation 8. Usage et recyclage Pour les besoins internes, tel que le chauffage des digesteurs, chauffage du bâtiment de l'usine et l'exédent de biogaz est purifier et injecter dans le réseau de 23-24 en cas d'arrêt de production ou d'un surplus de biogaz, il sera brulé à la torchère. Digestat (liste de tous les prenneurs du digestat ainsi que chaque usage) La totalité du digestats ont été valorisés, voir l'onglet valorisation digestat, la différence entre le tonnage valorisé et le tonnage produit est du digestat de 2017. 9. Mesures correctives si > 10% du digestat produit est non recyclé. (Voir instructions) 100 % du digestat à été recyclé 10. Pourcentage des extrants certifiés conforme par le Bureau de normalisation du Québec. Gaz à effet de serre 12. Les réductions d'émission de GES obtenues au cours de l'année. Selon la déclaration GES et le rapport de vérification, le cas échéant. Nous sommes présentement en processus d'un appel d'offre pour la quantification des GES 13. Mesures correctives si l'écart entre ces réductions de GES et celles prévues au projet est supérieur à 10%. (Voir instructions) Note du responsable au dossier : Le demandeur doit refaire l'évaluation de ses GES. Cette information ne peut être présentée selon la situation actuelle. 14. La réduction des effets nuisibles pour l'environnement découlant des sites d'enfouissement (notamment la lixivation des matières résiduelles et de la pollution des sols). Aucune activité de suivi n'à été effectuée 15. L'augmentation de la récupération d'énergie découlant des activités de gestion des matières résidue 16. Les recommandations pour de futurs projets similaires. Non 17. Questions et commentaires. (Si nécessaires) Non Attestation du demandeur Personne autorisée à agir au nom du demandeur Prénom et nom Fonction Pierre Mathieu Directeur du Service de l'eaux usées et de la Biométhanisation Déclaration du répondant Je soussigné(e), certifie l'executode des renseignements contenus dans le présent formulaire. 2019 Signature

Instructions générales

- * Ce document s'adresse aux bénéficiaires de subvention dans le cadre du PTMOBC.
- * Les bénéficiaires doivent faire parvenir, au Ministère, au cours des cinq (5) premières années d'exploitation des installations financées, un rapport annuel.
- * Les rapports annuels sont obligatoires en vertu du cadre normatif du PTMOBC ainsi que de la convention d'aide financière.
- * Selon la question, vous devez cocher la case ou les cases qui correspondent le mieux à votre situation ou répondre sommairement. Vous pouvez ajouter des commentaires, au besoin, dans l'espace réservé à cet effet.
- * Si certaines questions ne s'appliquent pas à votre projet, vous devez inscrire non applicable.
- * La version Excel ainsi que la version numérisée avec la signature de la personne autorisée doivent être transmises à la Direction des Matières Résiduelles.

PRÉCISION

Les lignes directrices sont disponibles sur le site Web du Ministère aux adresses suivantes: http://www.mddelcc.gouv.gc.ca/programmes/biomethanisation/lignes-directrices-biomethanisation.pdf

2. Pourcentage des unités d'occupation résidentielles

Si dans le rapport annuel de la deuxième année d'exploitation des installations, moins de 70% des u.o résidentielles sont desservies, le rapport devra indiquer les moyens qui seront mis en oeuvre pour atteindre cet objectif. Le premier rapport indiquant l'atteinte de l'objectif de 70% devra être certifié par un vérificateur externe et indépendant.

9. Mesures correctives si > 10% du digestat produit est non recyclé

Dans le cas où une partie du digestat excédant 10% de la quantité annuelle produite ne serait pas recyclé, le demandeur devra fournir des justifications et des explications de cette différence et informer le Ministère des mesures correctives qui seront mises en oeuvre pour rétablir la situation. Le cas échéant, le demandeur devra inclure, dans tous les rapports annuels subséquents, les résultats de l'application de ces mesures correctives. Les versements de la subvention seront suspendus jusqu'à ce que la situation soit à la satisfaction de l'Autorité du Programme.

13. Mesures correctives si l'écart entre ces réductions de GES et celles préues au projet est supérieur à 10%

Dans le cas où le projet réduirait les émissions de GES de manière moins importante que ce qui avait été prévu au projet dans la déclaration d'émission de GES, soit un écart supérieur à 10%, le demandeur devra fournir des justifications et des explications de cette diférence et informer le ministère des mesures correctives qui seront mises en oeuvre pour rétablir la situation. Le cas échéant, le demandeur devra inclure, dans tous les rapports annuels subséquents, les résultats de l'application de ces mesures correctives.

Adresse de correspondance

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Luttre contre les Changements Climatiques Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)

Programme de traitement des matteres organiques par biometrianisation et compostage (Privided)

675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71

Québec (Québec) G1R 5V7 Téléphone: 418-521-3950

Courriel: subventions@mddelcc.gouv.qc.ca

<u>Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)</u>

	Rapport an	nuel - Biométhar	nisation	
1 ^{ère} anné	e 🗌 2 ^e anné	ee 🗆		3 ^e année 🗌
4 ^e a	4^{e} année \Box 5 $^{\mathrm{e}}$ année \Box			
Section administrative				
Nom du projet				
Biométhanisation Ville de St-Hy	yacinthe			
Identification du répondant				
Prénom et nom		Fonction ou titre		
Pierre Mathieu		Directeur du Service de l'eaux usées et de la Biométhanisation		
Téléphone		Courriel		
450 778 5838 ext 1		pierre.mathieu@ville.st-hy	<u>yacinthe</u>	
Informations générales				
	el consolidé prévu dans les ligr	nes directrices a été prod	luit? Si oui. veuillez le io	indre en annexe.
Oui 🗸		Non	,	
Si non, pourquoi?	1			
Desserte				
	oar un service de collecte des M	O résidentielles et dont le	es MO sont traitées dans	les installations financées
	municipalités	Nombre d'unités d'occupation résidentielles totales	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies	% Desserte
MRC des Maskoutains (17 mui	nicipalités)			#DIV/0!
MRC D'Acton (6 municipalités)	• •			#DIV/0!
,				#DIV/0!
	Total	0	0	N/A
3. Municipalités dont une par autre installation de recyclag	rtie ou tout le territoire est desse je de MO (préciser laquelle).	ervi par un service de col	llecte des MO, et dont le	s MO sont recyclées dans une
Nom des municipalités	Installation de recyclage	Nombre d'unités d'occupation résidentielles totales (compléter seulement pour les municipalités non inscrites en 2)	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies	% Desserte (pour les municipalités déjà visées à la question 2, prendre le nb d'u.o. résidentielles totales)
MRC des Maskoutains	Enviroval (contrat administré	45 613	35 642	78%
MRC D'Acton	par la RIAM)			
ICI	382			
Édifices municipaux	27			
	Total	45 613	35 642	N/A

Rapport annuel - Biométhanisation 4. Pourcentage d'unités d'occupation résidentielles du territoire du projet desservies par un système de collecte de MO en vue de leur recyclage. Nombre d'unités Nombre d'unités d'occupation d'occupation % Desserte résidentielles résidentielles totales desservies 45 613 Total (sous-total 2 + sous-total 3) 35 642 78% 4. Quelles sont les mesures mise en place pour atteindre le 70% de desserte (si sous ce seuil)?

Informations techniques					
5. Quantités de matières organiques utilisées sur le site dura	5. Quantités de matières organiques utilisées sur le site durant l'année				
Rots résidentiel	Enviroval (contrat administré par la RIAM)	tonnes			
Rots ICI	23-24	tonnes			
Résidus verts		tonnes			
Boues (municipales, industrielles) à 25% de siccité	23-24	tonnes			
Boues de fosses septiques à 25% de siccité		tonnes			
Autres, à indentifier		tonnes			
Total des matières organiques traitées (PTMOBC)	23-24	tonnes			
Rejets à l'entrée		tonnes			
Destination des rejets					
Total des matières organiques réellement traitées	23-24	tonnes			
5.1 Pourcentage de la quantité de matières organiques traité	es par rapport à la quantité de matières organie	ques retenues aux fins du			
calcul de la subvention. (Le demandeur a un maximum de 5 a	calcul de la subvention. (Le demandeur a un maximum de 5 ans pour remplir cette obligation)				
Total das motiàres argeniques retenues quy fine de calcul					

Total des matières organiques retenues aux fins de calcul de la subvention		tonnes
% de la matière organique traitée Formule (Total des matières organiques traitées (PTMOBC) / Total des matières organiques subventionnées) x 100%	#DIV/0!	%

5.2 Est-ce que la quantité annuelle de matières organiques traitées est supérieure à 85% de la quantité de matières organiques retenues aux fins de calcul de la subvention. Sinon, quelles sont les mesures mises en place pour y parvenir.

Oui

6. Quantité de matières organiques résiduelles détournées d	le l'enfouissement grâce à la réalisation du p	projet	
Nombre total d'habitants	99 814	habitants	
Nombre total d'habitants desservis	77 854	habitants	
Formule (Total des matières organiques réellement traitées (t) x 1 000 kg par tonne) / (nb total d'habitants desservis)	193	kg/habitant	
7. Quantités d'extrants produits durant l'année			
Biogaz	23-24	m ³	
Biométhane	0	m ³	
Digestat produit		tonnes	
Digestat recyclé	23-24	tonnes	
Digestat non recyclé	0	tonnes	
Digestat non recycle	0%	%	

Rapport annuel - Biométhanisation 8. Usage et recyclage Biogaz Pour les besoin interne, tel que le chauffage des digesteurs, chauffage du bâtiment de l'usine et l'exédent brulé à la torchère Digestat (liste de tous les prenneurs du digestat ainsi que chaque usage) La totalité du digestat à été envoyé vers la plateforme de compostage de la compagnie 23-24 9. Mesures correctives si > 10% du digestat produit est non recyclé. (Voir instructions) 100 % du digestat à été recyclé 10. Pourcentage des extrants certifiés conforme par le Bureau de normalisation du Québec. Digestat N/A % Gaz à effet de serre 12. Les réductions d'émission de GES obtenues au cours de l'année. Selon la déclaration GES et le rapport de vérification, le cas échéant. Le rapport produit par EEM démontrait une réduction de 2 797 t éq CO2 pour 2014. Après vérification par le BNQ, il s'avère que nous avons plutôt eu des émissions plutôt qu'une réduction. Considérant le manque d'équipements de mesure et de contrôle, le BNQ à été très conservateur. Par contre le BNQ s'est servit de référence du domaine en vigueur dans les précédents projets de biométhanisation. La technologie implantée sur le site de l'usine devrait réduire les pertes fugitives considérant que nous travaillons en vaccum au lieu de la compression. 13. Mesures correctives si l'écart entre ces réductions de GES et celles prévues au projet est supérieur à 10%. (Voir instructions) Les mesures correctives seront corrigées lorsque la phase 2 sera en opération, les problèmes avec la torchère survenues durant l'année 2014 sont depuis corrigés. 14. La réduction des effets nuisibles pour l'environnement découlant des sites d'enfouissement (notamment la lixivation des matières résiduelles et de la pollution des sols). Aucune activité de suivie n'à été effectuée 15. L'augmentation de la récupération d'énergie découlant des activitiés de gestion des matières résiduelles. N/A 16. Les recommandations pour de futurs projets similaires. Non Non Non Attestation du demandeur Personne autorisée à agir au nom du demandeur Prénom et nom Fonction Pierre Mathieu Directeur du Service de l'eaux usées et de la Biométhanisation Déclaration du répondant Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire. Pierre Mathieu 13 03 2018 Signature Date

<u>Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)</u>

	Rapport an	nuei - Biomethar	ilsation	
1 ^{ère} année	e 🗌 2 ^e anné	e 🗆		3 ^e année \square
4 ^e a	année 🗆	5 ^e année		
Section administrative Nom du projet				
Biométhanisation Ville de St-Hy	vacinthe			
Identification du répondant				
Prénom et nom		Fonction ou titre		
Pierre Mathieu		Directeur du Service de l'e	eaux usées et de la Biomé	thanisation
Téléphone		Courriel		
450 778 5838 ext 1		pierre.mathieu@ville.st-hy	<u>vacinthe</u>	
Informations générales				
	el consolidé prévu dans les ligi	nes directrices a été prod	luit? Si oui, veuillez le jo	indre en annexe.
Oui 🗸	, ,	Non 🗸	, ,	
Si non, pourquoi?				
Desserte				
2. Municipalités desservies p par le PTMOBC.	ar un service de collecte des M	O résidentielles et dont le	es MO sont traitées dans	s les installations financées
	nunicipalités	Nombre d'unités d'occupation résidentielles totales	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies	% Desserte
MRC des Maskoutains (17 mur	nicipalités)		0.000011100	#DIV/0!
MRC D'Acton (8 municipalités)				#DIV/0!
, , ,				#DIV/0!
	Total	_	0	N/A
3. Municipalités dont une par autre installation de recyclag	tie ou tout le territoire est dess e de MO (préciser laquelle).	ervi par un service de col	llecte des MO, et dont le	s MO sont recyclées dans une
Nom des municipalités	Installation de recyclage	Nombre d'unités d'occupation résidentielles totales (compléter seulement pour les municipalités non inscrites en 2)	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies	% Desserte (pour les municipalités déjà visées à la question 2, prendre le nb d'u.o. résidentielles totales)
MRC des Maskoutains	Compostage GL et Fafard	46 092	35 954	78%
MRC D'Acton				
ICI (384)				
Édifices municipaux (27)				
	Total	46 092	35 954	N/A

Rapport annuel - Biométhanisation 4. Pourcentage d'unités d'occupation résidentielles du territoire du projet desservies par un système de collecte de MO en vue de leur recyclage. Nombre d'unités Nombre d'unités d'occupation d'occupation % Desserte résidentielles résidentielles totales desservies 46 092 Total (sous-total 2 + sous-total 3) 35 954 78%

4. Quelles sont les mesures mise en place pour atteindre le 70% de desserte (si sous ce seuil)?

Informations techniques				
5. Quantités de matières organiques utilisées sur le site durant l'année				
Rots résidentiel		tonnes		
Rots ICI	23-24	tonnes		
Résidus verts		tonnes		
Boues (municipales, industrielles) à 25% de siccité	23-24	tonnes		
Boues de fosses septiques à 25% de siccité		tonnes		
Autres, à indentifier		tonnes		
Total des matières organiques traitées (PTMOBC)	23-24	tonnes		
Rejets à l'entrée		tonnes		
Destination des rejets				
Total des matières organiques réellement traitées	23-24	tonnes		
5.1 Pourcentage de la quantité de matières organiques traité	5.1 Pourcentage de la quantité de matières organiques traitées par rapport à la quantité de matières organiques retenues aux fins du			
calcul de la subvention. (Le demandeur a un maximum de 5 ans pour remplir cette obligation)				

Total des matières organiques retenues aux fins de calcul de la subvention		tonnes
% de la matière organique traitée Formule (Total des matières organiques traitées (PTMOBC) / Total des matières organiques subventionnées) x 100%	#DIV/0!	%

5.2 Est-ce que la quantité annuelle de matières organiques traitées est supérieure à 85% de la quantité de matières organiques retenues aux fins de calcul de la subvention. Sinon, quelles sont les mesures mises en place pour y parvenir.

Oui

6. Quantité de matières organiques résiduelles détournées de l'enfouissement grâce à la réalisation du projet						
Nombre total d'habitants	99 850	habitants				
Nombre total d'habitants desservis	77 677	habitants				
Formule (Total des matières organiques réellement traitées (t) x	316	ka/bahitant				
1 000 kg par tonne) / (nb total d'habitants desservis)	310	kg/habitant				
7. Quantités d'extrants produits durant l'année						
Biogaz	23-24	m^3				
Biométhane	0	m^3				
Digestat produit	23-24	tonnes				
Digestat recyclé	23-24	tonnes				
Digestat non recyclé	0	tonnes				
Digestat non recycle	0%	%				

Rapport annuel - Biométhanisation Pour les besoins internes, tel que le chauffage des digesteurs, chauffage du bâtiment de l'usine et l'exédent brulé à la torchère Digestat (liste de tous les prenneurs du digestat ainsi que chaque usage) De janvier 2015 à juillet 2015, digestat à été envoyé vers la plateforme de compostage de la compagnie Englobe à Bury et de août 2105 à décembre 23-24 2015, le digestat à été valorisé en agriculture. 9. Mesures correctives si > 10% du digestat produit est non recyclé. (Voir instructions)

100 % du digestat à été recyclé

8. Usage et recyclage

Biogaz

10. Pourcentage des extrants certifiés conforme par le Bureau de normalisation du Québec.

N/A Digestat %

Gaz à effet de serre

12. Les réductions d'émission de GES obtenues au cours de l'année. Selon la déclaration GES et le rapport de vérification, le cas échéant.

Le rapport produit par EEM démontrait une réduction de 4 354 t ég CO2 pour 2015. Après vérification par le BNQ, il s'avère que nous avons plutôt eu des émissions plutôt qu'une réduction. Considérant le manque d'équipements de mesure et de contrôle, le BNQ à été ultra conservateur. Par contre le BNQ s'est servi de référence du domaine en vigueur dans les précédents projets de biométhanisation. La technologie implantée sur le site de l'usine devrait réduire les pertes fugitives considérant que nous travaillons en vaccum au lieu de la compression.

13. Mesures correctives si l'écart entre ces réductions de GES et celles prévues au projet est supérieur à 10%. (Voir instructions)

Les mesures correctives seront corrigées lorsque la phase 2 sera en opération. De plus suite à cet audit plusieurs équipements de mesures et de contrôles seront installés afin de mieux contrôler le procédé.

14. La réduction des effets nuisibles pour l'environnement découlant des sites d'enfouissement (notamment la lixivation des matières résiduelles et de la pollution des sols).

Aucune activité de suivi n'à été effectuée

15. L'augmentation de la récupération d'énergie découlant des activitiés de gestion des matières résiduelles.

N/A

16. Les recommandations pour de futurs projets similaires.

Non

17. Questions et commentaires. (Si nécessaires)

Non

Attestation du demandeur

Personne autorisée à agir au nom du demandeur					
Prénom et nom	Fonction				
Pierre Mathieu	Directeur du Service de l'eaux usées et de la Biométhanisation				
Déclaration du répondant					
Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.					
Pierre Mathieu	13 03 2018				
Signature	Date				

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques

Québec

Informations techniques

<u>Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)</u>

	Rapport annuel - Biom	éthanisation				
1 ^{ère} année ☑	Napport annuer - Bioin	4 ^e année				
2 ^e année □		5 ^e année	0040 (4 - :			
3 ^e année □		Année civile :	2018 (1er)	anvier au 31 décembre)		
Section administrative Nom du projet						
Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région	n de Rivière-du-Loup (SÉMER)					
Identification du répondant						
Prénom et nom	Fonction ou titre					
Serge Forest		Directeur général				
Téléphone 418 860-9176	Courriel sforest@semer.ca					
Informations générales	Siorest & Semer. Ca					
Est-ce que le rapport annuel consolidé prévu dans les	s lignes directrices a été produit? Si ou	i, veuillez le joindre en a	nnexe.			
Oui 🗸	Non 🗆					
Si non, pourquoi?						
Desserte 2. Municipalités desservies par un service de collecte de	es MO résidentielles et dont les MO son	nt traitées dans les instal	lations financées par	le PTMOBC.		
Nom des municipalités	Nombre d'unités d'occupation résidentielles totales	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies	% Desserte	% Desserte totale considérée pour le critère de 70%		
L'Isle-Verte	529	529	100%			
Saint-Paul-de-la-Croix	171	171	100%			
Saint-Cyprien Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	434 1 014	434 1 014	100% 100%			
Saint-François-Xavier-de-Viger	121	121	100%			
Saint-Épiphane	395	395	100%			
Saint-Arsène	378	378	100%			
Cacouna	962	962	100%			
Rivière-du-Loup Notre-Dame-du-Portage	9 767 663	6 400 663	66% 100%	\dashv		
Saint-Antonin	1 587	1 587	100%			
Saint-Modeste	410	405	99%	╛		
Kamouraska	323	323	100%			
La Pocatière Mont-Carmel	1 157 673	1 157 452	100% 67%			
Rivière-Ouelle	600	600	100%			
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	800	800	100%			
Saint-André	199	199	100%			
Saint-Bruno-de-Kamouraska	264	264	100%			
Saint-Denis Sainte-Anne-de-la-Pocatière	419 647	419 647	100% 100%	_		
Sainte-Hélène	367	367	100%	92%		
Saint-Gabriel-Lalemant	356	356	100%			
Saint-Pacôme	631	631	100%			
Saint-Philippe-de-Néri Saint-Joseph-de-Kamouraska	316	316	100% 100%	_		
Saint-Joseph-de-Kamouraska Saint-Onésime-d'ixworth	123 317	123 317	100%	_		
Saint-Gremain	135	135	100%			
Saint-Pascal	1 360	1 360	100%			
Saint-Clément	165	165	100%			
Saint-Jean-de-Dieu	560	560	100% 100%			
Saint-Médard Sainte-Françoise	115 173	115 173	100%			
Saint-Éloi	131	131	100%			
Trois-Pistoles	1 018	1 018	100%			
Notre-Dame-des-Neiges	470	470	100%			
Saint-Mathieu-de-Rioux	306 186	306 186	100% 100%			
Saint-Simon MRC de la Matapédia	6 943	6 934	100%			
MRC de la Mitis	7 753	7 753	100%			
			#DIV/0!			
	Total 42 938	39 336				

10 (11/1 1)		Rapport annuel - Biomé	thanisation		
		ninées sur le site durant l'année	D		0 - 01/1-1-1-
Nom des municipalités	Résidentiel	ICI	Boues	Autre	Quantité totale
R.I.T.M.R Matapédia-Mitis	810				810
MRC des Basques	272				272
Cacouna	57				57
L'Isle-Verte	47				47
La Pocatière	209				209
Notre-Dame-du-Portage	47				47
Rivière-Ouelle	41				41
Saint-Alexandre-de-Kam.	104				104
Ste-Anne de la-Pocatière	44				44
Saint-Antonin	100				100
Saint-Arsène	34				34
Saint-Cyprien	27				27
Saint-Ériphane	18				18
St-François-Xavier-de-Viger	4				4
St-Gabriel-Lalemant	17				17
Saint-Hubert	27				27
Saint-Modeste	22				22
St-Onésime-D'ixworth	6				6
Saint-Pacôme	46				46
Regroupement Saint-Pascal	280				280
ST-Paul-de-la-Croix	9				9
Ville de Rivière-du-Loup	989		23-24		989
					5 887
23-24		23-24			367
		23-24			3 213
					0
Total	3 210	23-24	23-24	0	12 677
Quantités de matières organ	iques utilisées sur le site dura				
	Rots résidentiel	23-24		tonnes	
	Rots ICI	23-24		tonnes	
	Résidus verts			tonnes	
	industrielles) à 25% de siccité			tonnes	
	es septiques à 25% de siccité			tonnes	
	tifier: Boue agro-alimentaires	23-24		tonnes	
Total des matières d	organiques traitées (PTMOBC)	23-24		tonnes	
	Rejets	23-24		tonnes	
Total des ma (C)	Destination des rejets				
	organiques réellement traitées	23-24	\	tonnes	la la aubusutian (la da contra
a un maximum de 5 ans pour r	emplir cette obligation)	es par rapport à la quantité de mati	eres organiques rete	enues aux fins du calcul d	ie ia subvention. (Le demandei
Total des matières organiqu	es retenues aux fins de calcul	23-24	· <u> </u>	tonnes	
	de la subvention	23-24		torines	
% de la matière organique trait					
Formule (Total des matières orga		23-24		%	
Total des matières organiques su	ubventionnées) x 100%				
		117 1 1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2			

5.2 Est-ce que la quantité annuelle de matières organiques traitées est supérieure à 85% de la quantité de matières organiques retenues aux fins de calcul de la subvention. Sinon, quelles sont les mesures mises en place pour y parvenir.

Non, une campagnes de sensibilisation a débuté en juin 2018 et se continuera pour les prochaines années. Des discussions sont en cours afin d'aller chercher un 7000 tm additionnel, provenant des marchés d'alimentation.

Rapport annuel - Biométhanisation 6. Quantité de matières organiques résiduelles détournées de l'enfouissement grâce à la réalisation du projet Nombre total d'habitants desservis 103 628 habitants Formule (Total des matières organiques réellement traitées (t) x 115 kg/habitant 1 000 kg par tonne) / (nb total d'habitants desservis) 7. Quantités d'extrants produits durant l'année 23-24 Biogaz m³ Biométhane m^3 Digestat produit 23-24 tonnes Digestat recyclé -23-24 tonnes tonnes Digestat non recyclé 0% % 8. Usage et recyclage Biogaz 100 % détruit dans une torchère. Digestat (liste de tous les prenneurs du digestat ainsi que chaque usage) Épandage aux champs 23 - 249. Mesures correctives si > 10% du digestat produit est non recyclé. (Voir instructions) 10. Pourcentage des extrants certifiés conforme par le Bureau de normalisation du Québe Digestat % Gaz à effet de serre 11. Les réductions d'émission de GES obtenues au cours de l'année. Selon la déclaration GES et le rapport de vérification, le cas échéant. 2595 t-co2e/an 12. Mesures correctives si l'écart entre ces réductions de GES et celles prévues au projet est supérieur à 10%. (Voir instructions) Le processus de purification et liquéfaction du biogaz n'étant pas en service en 2018, les réductions d'émissions de GES qui étaient associées à la combustion du biométhane liquéfié en substitution au diesel dans des véhicules loursds sont nulles pour l'année 2018. La nouvelle orientation de l'usine par la production de gaz comprimé et l'augmentation du volume d'intrants devraient corriger la situation. 13. La réduction des effets nuisibles pour l'environnement découlant des sites d'enfouissement (notamment la lixivation des matières résiduelles et de la pollution des La matière organique que nous traîtons diminue, d'autant, celle envoyée au LET et rallonge par le fait même sa durée de vie ce qui permet également de diminuer la quantité de lixiviat généré. Le digestat provenant de la biométhanisation permet un retour de la matière organique au sol et diminue l'utilisation d'engrais de synthèse. En détournant la matière organique de l'enfouissement, nous contribuons à la diminution des GES et l'utilisation de notre biométhane dans le transport lourd, remplacera le gaz naturel d'origine fossile. 14. L'augmentation de la récupération d'énergie découlant des activitiés de gestion des matières résiduelles. L'unité de valorisation du biogaz n'a pas été mis en fonction en raison de difficultés techniques. Cette unité est alimentée par le biogaz produit à l'usine et par les biogaz captés au LET voisin. Par conséquent, tout le biogaz produit par l'usine en 2018 a été brûlé à la torchère de l'usine. Il y a eu une production totale de biogaz de 23-24 dont la composition a été de 65 % de méthane en moyenne. 15. Les recommandations pour de futurs projets similaires. L'opération de l'usine de biométhanisation à Cacouna en est encore à ses débuts. L'augmentation du taux de participation des citoyens et des commercants à la collecte des MOTS reste le grand défi pour les prochaines années. Parallèlement à cela, la SÉMER reste vigilante à la venue de nouveaux intrants qui pourrait ajouter de la valeur à la production de gaz et permettre de stabiliser les différents paramètres des procédés. L'augmentation d'intrants apporterait ainsi une charge et un équilibre des nutriments autant pour la chaine de digestion anaérobie que pour le traitement des eaux de procédé. Malgré ces défis, les efforts de la SÉMER pour améliorer ses connaissances et sa maitrise des procédés restent constants. 16. Questions et commentaires. (Si nécessaires) Attestation du demandeur Personne autorisée à agir au nom du demandeur Prénom et nom Fonction Serge Forest Directeur général

enus dans le présent formulaire. 2019-03-22

Date

Déclaration du répondant

Signature

Je soussigné(e) cértifie l'exactitude des rens